

Le budget municipal 2024

Maîtrise et continuité

Jeudi 4 avril, le budget 2024 a été voté en Conseil municipal. Établi comme tous les ans selon les principes d'équilibre, de sincérité et de rigueur, il reflète au-delà des chiffres les priorités et projets de la municipalité au service d'Osny et des Osnyssois.

Budget municipal 2024 : 32 126 965 €

• Fonctionnement : 20 437 656 € (hors auto-financement et dotation amortissements)

Investissement : 11 689 309 €

Les grands chiffres

• 0% de hausse de la fiscalité locale

• Subventions aux associations **130 315 €** (+10% par rapport à 2023)

Subventions maintenues au CCAS (90 000 €) et à la Caisse des écoles (50 000 €)

• 0 emprunt supplémentaire en 2024

Encours de la dette par habitant en baisse : 1 051 €

• Autofinancement de l'ordre de 2,2 millions d'€

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

• Transport : 723 599 €

• Aménagement et environnement : 1 275 546 €

• Action sociale et santé : 2 583 257 €

• Culture vie asso sports loisirs : 3 758 417 €

• Services généraux : 8 361 105 €

• Sécurité : 871 411 €

Scolaire-formation: 2 192 619 €
Autres non-ventilables: 671 702 €

Des dépenses d'investissements soutenues : quelques exemples

Cadre de vie

- Entretien et aménagement de voirie 1 716 740 € (dont réfection de la rue des Bois, création des abords du nouveau collège, création de places de stationnement rue de la Ravinière...).
- Espaces verts 450 000 € (dont végétalisation d'une cour d'école, aire de jeux et parcours sportifs François Villon).

Social

• Dont le versement du solde pour l'acquisition du centre socioculturel le Déclic 873 410 €

Éducation

• Divers travaux dans les **établissements scolaires 700 000 €** (ex : éclairage Led, travaux de peinture et de sols, réparations diverses).

Sport

- Solde des travaux de la Plaine des sports chaussée Jules César 2 670 000 €.
- Études pour la réfection du Gymnase La Bruyère et extension du gymnase Roger Moritz 200 000 €.

Éclairage avec Jean-Yves Caillaud,

Adjoint au maire délégué aux ressources humaines et aux finances.

Élaborer le budget municipal, quel type d'exercice est-ce?

Construire un budget est avant tout un acte politique. Il s'agit de traduire financièrement nos priorités, nos décisions, nos orientations pour notre commune et ses habitants. En fonction du contexte, de nos recettes financières, des contraintes qui s'imposent à nous. C'est donc faire des choix et, d'inévitables arbitrages!

Quelles sont les grandes lignes du budget 2024 ?

Je répondrai par deux mots : maîtrise et continuité. Maîtrise, car notre budget de fonctionnement ne croît que de 1,4% par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré des hausses conséquentes à certains postes, notamment les assurances de notre patrimoine ou encore la restauration scolaire. À noter aussi que les charges de personnel n'augmentent que très modérément (+2%). Continuité, puisque nous poursuivons nos efforts pour l'investissement pour répondre aux attentes légitimes des Osnyssoises et Osnyssois d'aujourd'hui, et pour prévoir l'avenir de notre ville.

Des investissements particulièrement subventionnés, n'est-ce pas ?

Absolument. Si nous pouvons poursuivre notre élan en matière d'investissement (50 millions d'€ depuis le début du mandat), sans inscrire d'emprunt supplémentaire en 2024, c'est qu'à chaque projet, nous « tapons à toutes les portes » systématiquement pour maximiser les subventions auprès de nos partenaires : État, Région, Département, CACP, CAF... À l'instar des 75% de subventions obtenus pour l'aménagement de la Plaine des sports.

De nombreuses villes font le choix d'augmenter les impôts. Ce n'est pas le cas d'Osny?

Nous aurions pu, en effet, activer comme bon nombre de collectivités locales l'unique levier fiscal sur lequel nous pouvons encore agir : la taxe foncière. Mais notre ligne de conduite demeure tout autre : ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages osnyssois, dans un contexte de ralentissement de l'inflation certes, mais d'inflation tout de même. Ainsi, pour la 15e année consécutive, la fiscalité locale reste inchangée (42,18% pour la taxe foncière sur le foncier bâti).

Un sujet émerge-t-il particulièrement dans cet exercice budgétaire 2024?

La transition écologique, assurément. Près de 600 000 € sont inscrits au budget 2024 pour la réhabilitation énergétique de bâtiments communaux, à la suite des conclusions de l'audit réalisé l'an passé. Dès l'an prochain, comme la loi y oblige les collectivités de + 3 500 habitants, nous annexerons un « budget vert » dédié à la transition écologique à notre budget.

Documents

Budget primitif 2024

Rapport d'orientations budgétaires 2024

D-034022024-Débat d'orientations budgétaires 2024

D-077042024-Budget primitif 2024

D-075042024-Compte administratif 2023